



**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
PROCÈS VERBAL 55**

**Le mercredi 9 juin 2021  
10 h**

**Participation par voie électronique**

**La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19***

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa se réunit le mercredi 9 juin 2021, à 10 h. Le maire, Jim Watson, préside la réunion Zoom depuis la salle Andrew-S.-Haydon, et les autres membres y participent à distance.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et invite le Conseil municipal à participer à un moment de réflexion à la mémoire des membres de la famille Afzaal qui ont péri dans l'attaque du 6 juin 2021, à London, en Ontario.

**APPEL NOMINAL**

Tous les membres du Conseil sont présents.

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du Conseil municipal du 26 May 2021

**CONFIRMÉ**

## DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration n'est déposée.

## COMMUNICATIONS

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

La Ville a reçu les communications suivantes.

- Communiqué de l'AMO – Fin du décret ordonnant de rester à domicile demain et maintien des restrictions liées à la COVID-19
- Communiqué de l'AMO – Publication de la réglementation concernant le bac bleu, et assouplissement des restrictions provinciales dans les foyers de soins de longue durée
- Communiqué de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) – La province passera à la première phase de son Plan d'action pour le déconfinement, le vendredi 11 juin 2021.

Autres communications reçues :

La Ville a reçu les communications suivantes.

- Pétition reçue contenant les signatures de 3 126 personnes demandant au Conseil municipal d'Ottawa de ne pas approuver la demande de modification du Règlement de zonage concernant les 2 et 20, promenade Leikin et le 99, promenade Bill-Leathem (voir le rapport présenté au Comité de l'urbanisme, point 8 dans l'ordre du jour 43).

## **ABSENCES**

Aucune absence n'a encore été signalée.

## **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS**

### **MOTION N 55/1**

Motion du conseiller R. King

Appuyée par le conseiller R. Brockington

**Que le rapport de la Actionnaire de la Société de logement communautaire d'Ottawa intitulé « Rapport annuel de la Société de logement communautaire d'Ottawa et assemblée générale annuelle des actionnaires » le rapport n° 22 Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 11 Comité de la vérification; le rapport n° 26 du Comité des finances et du développement économique; le rapport n° 43 Comité de l'urbanisme; le rapport n° 19 Comité des transports et le rapport du Bureau du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 26 mai 2021 » soient reçus et examinés.**

ADOPTÉE

## RAPPORTS

### SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

1. RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

1. **Que le rapport annuel de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour l'année 2020, comme il est décrit dans le présent rapport et présenté dans le document n° 1, soit reçu ; et**
2. **Que les états financiers vérifiés et dûment signés de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour l'année 2020, comme ils sont décrits dans le présent rapport et présentés dans le document n° 2, soient reçus ; et**
3. **Que le renouvellement du mandat de Rebecca Hickey et la nomination de Jennifer Mondoux au conseil d'administration de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) à titre de membres communautaires pour un mandat de trois (3) ans, qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la SLCO de 2024, tel que décrit dans le présent rapport et présenté dans le document 3, soient approuvés ; et**
4. **Que le Règlement no 11 de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) soit abrogé et remplacé par un nouveau Règlement no 12 incorporant des modifications permettant à un maximum de deux locataires de la SLCO de siéger au conseil d'administration, tel que décrit dans le présent rapport et énoncé dans les documents 4, 5 et 6 ;**
5. **Que le maire et le greffier municipal soient autorisés à**

**signer, au nom de la Ville d'Ottawa à titre d'actionnaires de la SLCO, une résolution écrite énonçant les résolutions approuvées par le Conseil municipal.**

ADOPTÉES

## **RAPPORTS DES COMITÉS**

RAPPORT 11 NO DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2020 DE LA VILLE D'OTTAWA

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve les états financiers consolidés de 2020 de la Ville d'Ottawa.**

ADOPTÉE

3. BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE (BVG) – RAPPORT SUR LA LIGNE DIRECTE DE FRAUDE ET D'ABUS

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que Conseil prenne connaissance du rapport sur la Ligne directe de fraude et d'abus.**

REÇUE

RAPPORT NO 26 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. **SECRETARIAT DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME – MISE À  
JOUR SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le conseil reçoive le rapport révisé à titre informatif.**

REÇUE

5. **AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET  
CESSATION DE PROJETS SOUTENUS PAR LES IMPÔTS  
FONCIERS ET LES REDEVANCES**

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. approuve la clôture des projets d'immobilisation répertoriés dans le document 1;**
- 2. approuve les ajustements budgétaires, comme l'indique le document 2;**
- 3. rembourse les soldes de financement (financement requis) suivants et d'éliminer le pouvoir d'endettement en raison de la clôture des projets et des ajustements budgétaires :**
  - Recettes générales : (429 117,00 \$)**
  - Fonds de réserve financés par les immobilisations : 6 965 799,95 \$**
  - Réserves relatives aux redevances d'aménagement :**

**472 993,04 \$**

- **Pouvoir d'endettement : 6 786 447,00 \$**
4. **permet que les projets indiqués dans le document 3, qui se qualifient pour une clôture, restent ouverts et de réviser les dates d'achèvement de projets demandant une nouvelle date d'achèvement;**
  5. **prenne connaissance des ajustements budgétaires présentés dans le document 4, apportés conformément au Règlement municipal sur la délégation de pouvoir (no 2020-360), dans sa version modifiée, et ayant trait aux travaux d'immobilisations;**
  6. **autorise le personnel à appliquer les rajustements financiers nécessaires, comme l'indiquent les documents 1 et 2.**

ADOPTÉES

|   |
|---|
| 6. <b>IMPÔT SUR LES LOGEMENTS VACANTS</b> |
|---|

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil:**

1. **Prend acte de l'information sur les conséquences et les pratiques exemplaires relatives à la mise en place d'un impôt sur les logements vacants à Ottawa, dont fait état le présent rapport, en tenant compte des résultats de la consultation publique préliminaire, ci-joints en tant que document 1; et**
2. **Demande au personnel d'aller de l'avant avec la création d'un impôt sur les logements vacants, conformément au présent rapport, en tenant compte des principes et du cadre proposés ainsi que du plan de consultation publique, un régime d'imposition qui sera instauré en 2022 en vue d'une**

**perception en 2023, et de faire rapport de la situation au Comité des finances et du développement économique et au Conseil dans le cadre du rapport annuel sur les politiques fiscales de 2022.**

ADOPTÉES avec la dissidence des conseillers R. Chiarelli et R. Brockington.

RAPPORT NO 43 DU COMITÉ DE L'URBANISME

|  |
|--|
| 7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 6429, CHEMIN RENAUD |
|--|

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil approuve :**

1. **une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 6429, chemin Renaud, afin de permettre la construction d'habitations en rangée dos à dos et d'habitations en rangée superposées de faible hauteur, comme l'expose en détail le document 2, dans sa version modifiée par ce qui suit :**
  - a. **que l'article a disposition 2.b. du document 2 soit modifiée, de manière à ce que le point 2 sous le libellé de la troisième puce soit remplacé par ce qui suite lise ainsi :**

« Dispositions concernant les habitations en rangée reliées verticalement à l'arrière et sur le côté :

    1. La superficie minimale de lot est de **84 m<sup>2</sup>**
    2. Le condenseur de climatiseur peut être situé dans la cour avant ou la cour latérale lorsque les unités sont reliées dos à dos. »;
2. **qu'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe**



**34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉES

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2 ET 20,  
PROMENADE LEIKIN ET 99, PROMENADE BILL LEATHEM

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 2 et 20, promenade Leikin et le 99, promenade Bill Leathem, afin de permettre l'ajout d'un entrepôt et d'un terminal routier à la liste des utilisations supplémentaires dans la désignation de Zone d'industrie légère, sous-zone 9 (IL9), comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉE, par un vote de 15 VOIX AFFIRMATIVES contre 9 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (15): Les conseillers E. El-Chantiry, J. Cloutier, T. Tierney, C. Kitts, L. Dudas, A. Hubley, J. Harder, S. Moffatt, R. Brockington, G. Gower, M. Luloff, G. Darouze, R. Chiarelli, J. Sudds, Mayor J. Watson

VOIX NÉGATIVES (9): Les conseillères Councillors D. Deans, K. Egli, J. Leiper, C. McKenney, T. Kavanagh, C.A. Meehan, S. Menard, M. Fleury, R. King

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 930, 934 ET 936,  
CHEMIN MARCH

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 930, 934 et 936, chemin March, afin de permettre la création d'un lotissement de 915 logements et d'un**

**aménagement polyvalent donnant sur le chemin March, comme l'expose en détail le document 3.**

**MOTION N° 55/2**

Motion du conseiller E. El-Chantiry  
Appuyée par la conseillère J.Sudds

**ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter une modification technique au document 3, Détail du zonage recommandé, du rapport ACS2021-PIE-PS-0065 (le « rapport ») pour concrétiser l'intention de la modification proposée;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE ce document soit modifié par l'ajout de ceci :**

**« 7. Partie 17 – Les annexes du Règlement de zonage (n° 2008-250) sont modifiées par l'ajout de l'annexe XXX, comme l'indique le document 2. »**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la phrase « Toutes les utilisations sont interdites, sauf les habitations isolées » de l'alinéa 3b) soit remplacée par celle-ci :**

**« Toutes les utilisations sont interdites, sauf celles autorisées dans la zone résidentielle de densité 1 (R1), conformément à l'article 155 dudit Règlement de zonage (n° 2008-250) »**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34 (17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 55/2, sont présentées au Conseil et ADOPTÉES.

- |   |
|---|
| 10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 166, AVENUE HURON |
|---|

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 166, avenue Huron, afin de permettre l'ajout d'une utilisation de bibliothèque et d'utilisations accessoires sur la propriété visée, comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉES

#### **RAPPORT NO 20 DU COMITÉ DES TRANSPORTS**

- |   |
|---|
| 11. RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE DU STATIONNEMENT |
|---|

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal :**

- 1. prenne connaissance du Rapport annuel 2020 du Service du stationnement, reproduit dans la pièce 1;**
- 2. maintienne le solde actuel intégral du Fonds de réserve pour le stationnement afin de tenir compte des dépenses planifiées et projetées dans le Plan du programme des infrastructures;**
- 3. approuve la modification à apporter à l'objectif 2 du mandat de la Stratégie municipale de gestion du stationnement selon les modalités précisées dans ce rapport.**

ADOPTÉES

Les points E et F de l'ordre du jour pour approbation en bloc ont été déplacés vers l'ordre du jour ordinaire.

E. CONVENTIONS DE CRÉDIT-BAIL 2020

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport sur les conventions de crédit-bail en cours en date du 31 décembre 2020 comme l'exige le Règlement de l'Ontario 653/05 et la Politique relative au financement et à la dette de la Ville.**

REÇUE

F. FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DOTATION ET SUR LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORERIE DE 2020

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. prenne connaissance des résultats des placements de la Ville pour 2020, conformément aux exigences de l'article 8(1) du Règlement de l'Ontario 438/97, dans sa version modifiée, et de la Politique en matière de placements de la Ville d'Ottawa;**
- 2. prenne connaissance de l'information relative aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la règle de l'investisseur prudent; et**
- 3. prenne connaissance du sommaire de la dette à court et à long terme.**

REÇUE

## ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 22 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

A. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – 481, RUE TULLAMORE

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve une modification du Plan officiel visant le 481, rue Tullamore, afin de permettre l'aménagement de neuf lots résidentiels, dans le cadre de la phase 3 du lotissement Emerald Creek, comme le précise le document 2.**

ADOPTÉES

B. DRAIN MUNICIPAL O'KEEFE – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil nomme M. Andy Robinson, ing., de la firme Robinson Consultants Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la *Loi sur le drainage* afin de renseigner le Conseil sur l'état actuel du drain municipal O'Keefe et de lui indiquer si un ou plusieurs des projets énumérés au paragraphe 78(1.1) sont nécessaires pour faciliter l'utilisation, l'entretien ou la remise en état des installations de drainage, des terrains ou des routes.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 11 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

C. ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'AMORTISSEMENT 2020

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve les états financiers du fonds d'amortissement de 2020.**

ADOPTÉE

D. BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE (BVG) – CHARTE DE VÉRIFICATION

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve la charte de vérification du Bureau de la vérificatrice générale.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 26 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

G. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS –  
2021 T1 RAPPORT D'ÉTAPE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

1. **Que le Conseil reçoive le présent rapport à titre d'information.**
2. **Que Conseil approuve la continuation de 7.0 postes équivalents à temps plein (ÉTP) qui avaient été retirés du budget 2021 des Services à l'enfance (ce qui représentait 789 000 \$), dans le cadre de l'entente de financement ponctuel de 2021 avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario.**

ADOPTÉES

H. RAPPORT MUNICIPAL SUR L'ÉNERGIE DE 2020

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.**

REÇUE

- I. DEMANDE DE PLAN D'AMÉLIORATIONS COMMUNAUTAIRES D'ÉDIFICES À VALEUR PATRIMONIALE VISANT LES 35-37, RUE WILLIAM, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO* ET SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU MARCHÉ BY

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **Approuve la demande déposée dans le cadre du Plan d'améliorations communautaires par 2719210 Ontario Inc., propriétaire des 35-37, rue William et du 62, rue York, pour une subvention n'excédant pas 387 301 \$ sur une période maximale de dix ans, sous réserve de la conclusion d'une entente de subvention du PAC, et conformément à ses modalités; et**
2. **Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une telle entente avec 2719210 Ontario Inc., laquelle établira les modalités de paiement de la subvention pour le réaménagement des 35-37, rue William et du 62, rue York, à la satisfaction du directeur municipal, du greffier municipal et avocat général et de la trésorière municipale.**

ADOPTÉES



|   |
|---|
| J. VILLE D'OTTAWA – GOUVERNANCE DES ZONES<br>D'AMÉLIORATION COMMERCIALE |
|---|

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve le Règlement encadrant la gouvernance des zones d'amélioration commerciale (ZAC), ci-joint en tant que document 1;**
- 2. Approuve la politique sur les relations entre le Conseil et les ZAC, ci-jointe en tant que document 2;**
- 3. Enjoint au conseil de direction de chaque ZAC d'adopter les documents obligatoires suivants sur la gouvernance, qui comprennent les dispositions minimales énoncées dans le présent rapport, et de les faire parvenir aux Services de développement économique avant la fin du premier trimestre de 2022 :**
  - a. Un règlement de procédure en application des paragraphes 238(2) et 238(2.1) de la Loi de 2001 sur les municipalités, comme l'expose le document 4;**
  - b. Les politiques en application du paragraphe 270(2) de la Loi de 2001 sur les municipalités et concernant la vente ou la cessions de terrains, le recrutement d'employés et l'acquisition de biens et de services, comme l'expose le document 1; et**
  - c. Une politique sur les ressources liées aux élections en application de l'article 88.18 de la Loi de 1996 sur les municipalités, comme l'expose le document 5.**

**ADOPTÉES**

- |  |
|--|
| <p>K. DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN VALEUR DES FRICHES INDUSTRIELLES – 2070, RUE SCOTT ET 328, AVENUE WINONA</p> |
|--|

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve la demande de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles présentée par Azure Westboro Ltd., propriétaire du bien-fonds situé au 2070, rue Scott et au 328, avenue Winona, pour une subvention versée en vertu du Plan d'améliorations communautaires (2015) pour le réaménagement des friches industrielles n'excédant pas 352 304 \$ au total pour une période maximale de dix ans, sous réserve de l'adoption des modalités de l'Entente de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles, et conformément à celles-ci; le report maximal des redevances d'aménagement fixé à 299 459 \$ en vertu du Programme de report des redevances d'aménagement; et le versement d'une somme estimée à 146 489 \$ au fonds de la Stratégie municipale de leadership; et**
- 2. Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles avec Azure Westboro Ltd., laquelle établira les modalités de paiement de la subvention pour le réaménagement du 2070, rue Scott et du 328, avenue Winona, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, de l'avocat général et de la trésorière municipale.**

**ADOPTÉES**

RAPPORT NO 43 DU COMITÉ DE L'URBANISME

L. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 316-332,  
CHEMIN CLIFTON

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 316-332, chemin Clifton, afin de permettre l'aménagement d'un complexe immobilier résidentiel, comme l'expose en détail le document 3.**

ADOPTÉE

M. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 630, AVENUE  
CUMMINGS

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 630, avenue Cummings, afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble résidentiel de faible hauteur et ainsi faire passer de 12 à 42 le nombre de logements qui l'occupent, comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

N. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DU 300, PRIVÉ WIGGINS DE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA POUR Y INSTALLER DES PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. demande au personnel du Bureau des biens immobiliers municipaux d'acheter la propriété nécessaire au 300, privé Wiggins, qui appartient à Logement communautaire d'Ottawa, moyennant une contrepartie symbolique, pour permettre l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'angle sud du croissant Chapel et du privé Wiggins;**
- 2. approuve l'adoption d'un règlement municipal visant à établir ces terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique;**
- 3. approuve le financement des coûts associés à cette initiative à partir des fonds du projet de réfection de l'avenue Mann, du chemin Range, de la rue Templeton et de l'avenue Russell (compte no 908835).**
- 4. approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions, à l'intersection de la rue Chapel et du privé Wiggins. Les coûts de l'installation des panneaux de signalisation, des panneaux avertisseurs et du marquage sur la chaussée seront financés par le budget consacré aux mesures temporaires de modération de la circulation du quartier 12.**

ADOPTÉES

- O. RÉDUCTION DE LA VITESSE EN ZONE RÉSIDENTIELLE POUR LA ZONE 1 – WOODPARK, LA ZONE 2 – CARLINGWOOD, LA ZONE 3 – AMBLESIDE, LA ZONE 4 – WOODROFFE NORD À L'OUEST DE WOODROFFE, LA ZONE 5 – WOODROFFE NORD À L'EST DE WOODROFFE, LA ZONE 6 – GLABAR PARK ET LA ZONE 7 – TERRASSE QUEENSVIEW NORD

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. **Abaisser la limite de vitesse à 30 km/h par l'installation de panneaux de vitesse à l'entrée des secteurs résidentiels délimités par :**
  - a) **l'avenue Woodroffe à l'est, l'avenue Byron au nord, la promenade SJAM à l'ouest, l'avenue Carling au sud (Zone 1);**
  - b) **l'avenue Sherbourne à l'est, l'avenue Byron au nord, l'avenue Woodroffe à l'ouest, l'avenue Carling au sud (Zone 2);**
  - c) **l'avenue New Orchard Nord à l'est, la promenade Ambleside au nord, l'avenue McEwen à l'ouest, le chemin Richmond au sud (Zone 3);**
  - d) **l'avenue Woodroffe à l'est, la rue Elder au nord, l'avenue Pooler à l'ouest, le chemin Richmond au sud (Zone 4);**
  - e) **l'avenue Aylen à l'est, l'avenue Wayne au nord, l'avenue Woodroffe à l'ouest, le chemin Richmond au sud (Zone 5);**

- f) l'avenue Maitland à l'est, l'avenue Carling au nord, l'avenue Woodroffe à l'ouest, le Queensway au sud (Zone 6); et
- g) le Transitway à l'est, l'avenue Carling au nord, le chemin Pinecrest à l'ouest, le Queensway au sud (Zone 7).

ADOPTÉES

P. ABAISSEMENT DE LA VITESSE EN ZONE RÉSIDEN­TIELLE SUR L'AVENUE SHERBOURNE

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'abaissement de la limite de vitesse à 40 km/h sur l'avenue Sherbourne.

ADOPTÉE

Q. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS AUX INTERSECTIONS DE (I) OWL ET PIGEON; (II) SOUTHMORE OUEST ET FIELDING; (III) LAPERRIERE ET MCBRIDE; ET (IV) TRENT ET CHEVRIER

#### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions aux intersections suivantes :

1. Promenade Owl et terrasse Pigeon
2. Promenades Southmore Ouest et Fielding
3. Avenue Laperriere et rue McBride

**4. Rues Trent et Chevrier**

ADOPTÉES

R. RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA PROMENADE FEATHERSTON ET LA PROMENADE BRIAR HILL

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil fasse passer la limite de vitesse sur toute la longueur de la promenade Featherston et de la promenade Briar Hill de 50 km/h à 40 km/h.**

ADOPTÉE

S. RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN FERNBANK

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil de réduire à 60 km/h la limite de vitesse dans tous les secteurs du chemin Fernbank situés entre la promenade Terry Fox et la rue Stittsville Main où la limite de vitesse affichée est de 80 km/h.**

ADOPTÉE

T. RÉDUCTION DE LA VITESSE (DE 80 KM/H À 60 KM/H) SUR LE CHEMIN FALLOWFIELD, ENTRE LA RUE LARKIN ET LE CHEMIN GREENBANK

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que Conseil approuve que la limite de la vitesse soit réduite à 60 km/h sur le chemin Fallowfield, sur un tronçon allant approximativement d'un point situé à 100 m à l'est de la rue Larkin à un point situé à 250 m à l'ouest du chemin Greenbank, et que des panneaux de limitation de vitesse soient installés. La zone de limitation de la vitesse à 60km/h débutera ainsi près de la rue Larkin (là où la limite de vitesse passe actuellement à 80km/h) et se terminera là où la chaussée se divise en 4 voies.**

ADOPTÉES

GREFFIER MUNICIPAL

U. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 26 MAI 2021

#### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 26 mai 2021 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre des documents 1 et 1.**

ADOPTÉES



## MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

### MOTION N 55/3

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par le conseiller R. Brockington

**Que le rapport de la Actionnaire de la Société de logement communautaire d'Ottawa intitulé « Rapport annuel de la Société de logement communautaire d'Ottawa et assemblée générale annuelle des actionnaires » le rapport no 22 Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport no 11 Comité de la vérification; le rapport no 26 du Comité des finances et du développement économique; le rapport no 43 Comité de l'urbanisme; le rapport no 19 Comité des transports et le rapport du Bureau du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 26 mai 2021 »; soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.**

ADOPTÉE

## MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

### MOTION N 55/4

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par le conseiller R. King

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour permettre au propriétaire foncier de procéder rapidement à la démolition et d'assurer la sécurité du public.***

**ATTENDU QUE** la présence de vermines et de rongeurs a augmenté dans le

**bâtiment inoccupé (inhabitable) du 309, rue Montfort; et**

**ATTENDU QU'en raison d'un incendie ayant fragilisé l'intégrité de sa structure, le bâtiment menace de s'effondrer, ce qui présente un risque pour la sécurité; et**

**ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt du public de le démolir puisqu'il est délabré et que les gens du secteur s'inquiètent; et**

**ATTENDU QU'aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la demande de démolition du bâtiment existant, aux conditions suivantes :**

- 1. Le propriétaire paiera des frais de demande de démolition de 3 400,72 \$ à la DGPIDE (frais juridiques de 406 \$ et TVH inclus).**
- 2. D'ici la construction du nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Il devra aussi interdire l'utilisation de la propriété à d'autres fins provisoires et entretenir celle-ci conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens.**
- 3. L'aménagement paysager sera décidé en collaboration avec le personnel de la Ville.**
- 4. Le propriétaire paiera à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés.**
- 5. Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 960 \$ pour la démolition du bâtiment existant.**
- 6. Le propriétaire inscrit devra conclure avec la Ville un accord comprenant les conditions susmentionnées et payer tous les coûts d'enregistrement de cet accord. Une fois le permis de construire délivré et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du**

propriétaire, qui assumera tous les coûts liés à cet abandon.

7. Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démolé avant que l'accord susmentionné n'ait été signé et enregistré sur le titre.
8. Cette approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.

ADOPTÉE

**MOTION N 55/5**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par la conseillère D. Deans

**Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour que le Conseil puisse y donner suite sur-le-champ.**

**ATTENDU QUE** le 6 juin 2021 à London, en Ontario, une famille a fait l'objet d'une attaque terroriste effroyable et délibérée ayant provoqué la mort de quatre membres de la communauté musulmane ciblés uniquement en raison de leur foi; et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa condamne toute forme de racisme et est consciente du rôle majeur que joue l'administration municipale dans la détection et l'élimination du racisme systémique; et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa s'est engagée à agir en ce sens en créant le Secrétariat de la lutte contre le racisme, chargé d'élaborer une stratégie municipale de lutte contre le racisme; et

**ATTENDU QUE** le premier projet de création du Secrétariat désignait l'islamophobie comme l'une des principales sources de préjugés et de discrimination devant être combattue à Ottawa;

**ATTENDU QUE** les crimes haineux sont en hausse à Ottawa et que selon Statistique Canada, 30 % de ces crimes ayant un caractère religieux commis au Canada en 2019 ont visé des musulmans; et

**ATTENDU QUE** l'islamophobie et quelque forme de haine que ce soit n'ont pas leur place dans notre société;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa condamne sans équivoque l'attaque terroriste perpétrée contre la famille Afzaal et Salman à London, en Ontario, partage la douleur de la communauté musulmane d'Ottawa et réaffirme l'engagement de la Ville à détecter et à éliminer le racisme systémique dans ses politiques et pratiques.**

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

**MOTION**

Motion du conseiller R. Brockington  
Appuyée par le maire J. Watson

**ATTENDU QUE l'année scolaire 2020-2021 touche à sa fin pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire; et**

**ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a conduit le gouvernement de l'Ontario à déclarer l'état d'urgence dès mars 2020, ce qui a obligé la grande majorité des élèves à faire leur apprentissage à domicile jusqu'à la fin de l'année scolaire; et**

**ATTENDU QUE l'ensemble des écoles a fermé le 26 décembre 2020, avant de rouvrir le 1<sup>er</sup> février 2021, puis de refermer le 3 avril 2021 jusqu'à ce jour; et**

**ATTENDU QUE la fermeture des écoles a plongé le système d'éducation dans un état de profond bouleversement pour toutes les parties concernées, notamment les élèves, les parents, les administrations scolaires, les enseignants et le personnel de soutien; et**

**ATTENDU QUE les responsables des écoles, le corps enseignant et le personnel de soutien ont su se montrer à la hauteur en passant de l'enseignement en présentiel à l'enseignement en ligne, et vice-versa, en distribuant des ressources à des milliers de familles et en faisant tout en leur pouvoir pour assurer la poursuite de l'apprentissage pendant la pandémie; et**

**ATTENDU QUE** les efforts déployés par les enseignants, d'autres employés des conseils scolaires et les parents sont fort louables et doivent être reconnus et soulignés;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'**en cette dernière semaine de l'année scolaire 2020-2021, le Conseil municipal d'Ottawa exprime toute son estime et sa gratitude aux éducateurs et au personnel scolaire qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour offrir aux élèves la stabilité, le réconfort et l'attention dont ils avaient besoin pendant cette année scolaire qu'ils n'oublieront pas;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le maire transmette cette résolution aux directeurs de l'éducation des quatre conseils scolaires publics d'Ottawa (le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, l'Ottawa-Carleton District School Board et l'Ottawa Catholic School Board).

#### **MOTION**

Motion du maire J. Watson  
Appuyée par le conseillère J. Sudds

**ATTENDU QUE** depuis 1968, Marianne Wilkinson défend fermement les intérêts de Kanata et s'implique activement dans le quartier, notamment au sein de la Kanata Beaverbrook Community Association, du Kanata Food Cupboard, du Centre de ressources communautaires d'Ottawa ouest et de la Kanata Choral Association; et

**ATTENDU QU'**elle a été la première femme à se présenter au Conseil du canton de March en 1970 et qu'elle a en été la première préfète en 1976; et

**ATTENDU QU'**elle a participé à la fusion des cantons qui ont formé Kanata, puis en est devenue la première mairesse en 1978; et

**ATTENDU QU'**elle a consacré près de 50 ans de sa vie à la politique municipale, et qu'elle est un modèle pour les jeunes femmes ayant de l'intérêt pour la politique et la fonction publique; et

**ATTENDU QUE** l'équité des genres passe par la reconnaissance des femmes qui se sont distinguées par leur leadership; et

**ATTENDU QUE Marianne Wilkinson a joué un rôle central dans la construction de la passerelle pour piétons surplombant l'autoroute 417 dans le centre-ville de Kanata, qui fait le lien entre les secteurs nord et sud du quartier;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la passerelle pour piétons surplombant l'autoroute 417 dans le centre-ville de Kanata soit renommée « passerelle Marianne-Wilkinson ».**

## **AVIS D'INTENTION**

Avis d'intention de la société de services municipaux Marchés d'Ottawa Markets de tenir son assemblée générale annuelle durant la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2021.

Avis d'intention de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. de tenir l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire à la réunion du Conseil municipal prévue pour le 23 juin 2020.

Avis d'intention du Commissaire à l'intégrité de présenter au Conseil municipal un rapport sur une enquête concernant la conduite d'un membre du Conseil, à sa réunion du 23 juin 2021

## **QUESTION DE PRIVILÈGE**

### **Question de privilège**

Le conseiller Tim Tierney soulève une question de privilège au titre de l'article 43 du Règlement de procédure. Il déclare que c'est lui qui a envoyé la note de service confidentielle intitulée *Action engagée en vertu de la Police d'assurance des risques pour entrepreneurs en construction suivant l'affaissement de la chaussée* à un représentant des médias. Il admet qu'il a inclus par inadvertance la note dans des documents (portant sur une question publique sans lien) qu'il a envoyés à un journaliste. Il reconnaît qu'il a enfreint le Code de conduite des membres du Conseil,

s'excuse, demande au Conseil d'accepter ses excuses et s'engage à ne plus enfreindre les exigences de confidentialité imposées par le Conseil à l'avenir.

La motion suivante est ensuite présentée au Conseil concernant cette affaire.

#### **MOTION N 55/6**

Motion du conseiller E. El-Chantiry  
Appuyée par le maire J. Watson

**IL EST RÉSOLU QUE** puisque l'affaire est maintenant réglée, le Conseil accepte les excuses du conseiller et demande au commissaire à l'intégrité de cesser son enquête sur cette affaire.

ADOPTÉE

#### **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS**

#### **MOTION N 55/7**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par le conseiller R. Brockington

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.**

ADOPTÉE

#### **RÈGLEMENTS**

#### **TROIS LECTURES**

- 2021-186. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

- 2021-187. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 630, avenue Cummings.
- 2021-188. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 2 et 20, promenade Leikin et le 99, promenade Bill Leatham.
- 2021-189. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé du terrain ayant pour désignation municipale le 3831, chemin Cambrian.
- 2021-190. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 316, 320, 324, 328 et 332, chemin Clifton.
- 2021-191. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 166, avenue Huron Nord.
- 2021-192. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 930, 934 et 936, chemin March.
- 2021-193. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin d'ajouter une politique visant spécifiquement le terrain ayant pour désignation municipale le 481, rue Tullamore.
- 2021-194. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 6429, chemin Renaud.
- 2021-195. Règlement de la Ville d'Ottawa approuvant l'expropriation de certaines propriétés dans la ville d'Ottawa aux fins du projet de revitalisation du chemin de Montréal.
- 2021-196. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 33, chemin Maple Grove et à abroger le Règlement no 2021-51



## RÈGLEMENT DE RATIFICATION

### MOTION N 55/8

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par le conseiller R. Brockington

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 9 juin 2021.**

ADOPTÉE

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les conseillères Catherine Kitts et Carol Anne Meehan (OCC 21-05)

*En marge du processus budgétaire provisoire de 2021, le personnel a présenté à la Commission du transport en commun et au Conseil un rapport modifiant le secteur de transport en commun urbain pour l'harmoniser à la zone visée par la politique d'urbanisme de la Ville (comme défini dans le Plan officiel), conformément à la politique du Conseil.*

*Le changement a entraîné l'inclusion de 846 propriétés, majoritairement résidentielles, au secteur de transport en commun urbain en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Des résidents ont donc vu une augmentation soudaine et importante de leur impôt foncier, ce qui entraîne des difficultés pour certains.*

*Par conséquent, voici les renseignements à fournir rapidement au Conseil (d'ici 30 jours, si possible) :*

- 1. La trésorière municipale pourrait-elle indiquer quelles sont les options, le cas échéant, pour appliquer progressivement ou limiter la hausse de l'impôt foncier pour 2021 et les hausses subséquentes découlant de l'expansion du secteur de*

- transport en commun urbain pour les propriétaires touchés?*
2. *Le personnel pourrait-il indiquer au Conseil quelles sont les options, dans le cadre du processus annuel de consultation budgétaire ou autrement, pour informer les membres du Conseil dont les résidents pourraient être touchés par une hausse de l'impôt foncier ou des prélèvements (au-delà du pourcentage annuel de variation approuvé par le Conseil dans le cadre du processus budgétaire provisoire), lorsque le rapport sera présenté au Comité et au Conseil?*

Conseiller G. Gower (OCC 21-06)

*Des entreprises de télécommunications comme Rogers et Bell modernisent leur infrastructure de fibre optique dans de nombreux quartiers établis d'Ottawa. Les travaux se déroulent habituellement sur l'emprise de la Ville et peuvent toucher les propriétés publiques et privées. Nous avons observé une augmentation importante des demandes de renseignements sur ces travaux ce printemps.*

- Comment la construction et l'installation d'infrastructures de télécommunications sont-elles réglementées par la Ville?*
- Quels avis les entreprises de télécommunications sont-elles tenues de remettre aux résidents pour annoncer les travaux à venir?*
- Comment la Ville vérifie-t-elle la conformité des travaux aux politiques et règlements municipaux?*
- Quelles sont les exigences concernant la remise en état de l'aménagement paysager, des trottoirs, etc.? Et quelle est la période de garantie pour ces travaux?*
- Quand aura lieu la prochaine révision des politiques et règlements municipaux concernant l'installation de l'infrastructure de télécommunications?*

Maire J. Watson (OCC 21-07)

*Veillez fournir une réponse écrite au Comité et au Conseil expliquant comment le personnel travaillera avec les responsables de l'organisme Le Pilier pour trouver une solution à court terme à la situation actuelle touchant l'organisme et ses résidentes, avec la fin du bail aux résidences de l'Université d'Ottawa. Veillez également faire le point sur les stratégies envisagées pour simplifier les travaux en cours à l'emplacement*

*actuel et atténuer leurs effets, afin que les résidentes puissent y retourner au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre.*

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 46

**GREFFIER**

**MAIRE**

ÉBAUCHE